

Projet Moensberg du Plan Logement : recours en annulation auprès du conseil d'état

Le 5 mars 2007, deux habitants du comité de quartier Vallée du Linkebeek ont introduit auprès du Conseil d'Etat une requête en suspension et en annulation du permis d'urbanisme délivré le 20 décembre 2006 par la Région bruxelloise pour la construction de 103 appartements sociaux sur le site du Moensberg à Uccle.

Les moyens développés sont principalement la non-intégration au cadre urbain existant et des dérogations au PRAS 46 bis.

Selon le comité, l'auditeur du Conseil d'Etat aurait confirmé dans son rapport (le 18 avril 2007) que le PPAS 46 bis en vigueur ne permet pas une implantation en rupture avec le cadre environnant. Il en conclut que l'implantation de 4 blocs d'appartements sur la plus grande parcelle (le champ du Moensberg) n'est pas acceptable.

Ce rapport est une indication possible pour l'arrêt, mais il faut quand même attendre l'arrêt définitif de la Chambre compétente du Conseil d'Etat, avant de tirer les conclusions.

RBDH, 5 juin 2007